



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux du Cambodge

ឯកសារប្រកាសដ៏ជឿជាក់តាមច្បាប់ដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រូវបានបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification):
23.6.2008
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: C.A. FRY

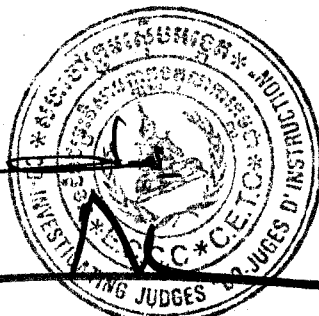
BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION
OFFICE OF THE CO-INVESTIGATING JUDGES

A: Equipe de défense de Duch
TO:

Date : 19 Juin 2008

PAR:
THROUGH:

YOU Bunleng
DE: Marcel LEMONDE
FROM: Co-juges d'instruction



SUBJECT: REPONSE RECAPITULATIVE AUX DEMANDES DE TRADUCTION: A33, A75
OBJET: AND A97

Nous revenons vers vous concernant les trois requêtes à fin de traduction que vous avez présentées à ce jour :

- le 21 septembre 2007 (A33) pour la traduction (en khmer et en français) de cinq documents (y compris 4 déclarations de la personne mise en examen) du Classeur 120 annexé aux réquisitions initiales;
- le 19 février 2007 (A75) pour la traduction en français de 12 dépositions de témoins avant la reconstitution organisée entre les 26-29 février 2008; et
- le 9 mai 2008 (A97) pour la traduction en khmer et en français de tous les documents ou extraits de documents sur lesquels DUCH a été interrogé.

Compte tenu de notre ordonnance du même jour relative aux "Droits et Obligations des Parties en matière de traduction", nous avons jugé utile de clarifier notre position sur les requêtes à fin de traduction que vous avez présentées à ce jour.

Concernant votre première requête (A33), nous vous renvoyons à la réponse des co-juges d'instruction du 25 septembre 2007 mentionnée sur votre requête.

Concernant les deux dernières requêtes (A75 et A97), ces requêtes à fin de traduction ont également été transmises pour traduction, conformément aux demandes formulées.

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/Date de reception):
20.6.2008
15:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé
du dossier: C.A. FRY